



Procès-verbal

Bureau Directeur du 15 avril 2016

Présents : DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Excusés : BETTENFELD Jacques, BERNAT-SALLES Philippe, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SCARSI Claude, BIOJOUT Marie-Christine, GODARD Michel, PERRUCHET Claude,

Assistent : BANA Philippe, ONESTA Claude, BAUDE Pascal, GARCIA François, DEBAT Stéphane, DESSERTENNE Alain, PETITGIRARD Guy, JACQUET Michel, PRADIER Grégory.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 9 h 00 au siège de la FFHB à Gentilly (Péri).

Le bureau directeur valide à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 6 avril 2016.

François GARCIA présente les évolutions des règles de l'arbitrage validées par l'IHF et qui doivent être mise en application au 1^{er} juillet 2016. Elles concernent notamment le remplacement du gardien de but par un joueur de champ, la gestion d'un joueur blessé, le jeu passif et la dernière minute, la création d'un carton bleu pour informer d'éventuels rapports écrits suite à des faits qui se déroulent lors de la rencontre. Il propose au bureau directeur : d'une part, d'adopter les nouvelles règles de jeu IHF pour une application à compter du 1^{er} juillet 2016 et, d'autre part, de limiter l'application de la règle relative au joueur blessé aux seules rencontres qui bénéficient de la présence d'un délégué (compétitions de LNH, LFH, ProD2, D2F et N1M).

Conformément aux dispositions de l'article 80.3 des règlements généraux, les nouvelles règles de jeu seront publiées dans un supplément spécifique au bulletin Handinfos.

Stéphane DEBAT présente l'avancement des travaux sur le droit à la formation et l'évolution de l'architecture des formations :

- Une volonté réaffirmée de maîtriser l'ensemble des formations : contenus, certifications, habilitations, aider les ITFE face à des concurrences très diverses par rapport à la dérégulation européenne (la liaison entre IFFE et ITFE doit être plus précise qu'une simple charte),
- L'architecture des formations doit prendre en compte la lisibilité des parcours, la diversification des cibles et l'accessibilité pour tous (en particulier sur les volumes de formation),
- Il faut développer une économie propre qui soit lisible, diversifiée, ... liée à la création de la Maison du Handball avec une évolution des tarifs (dont la première vague sera adoptée à la prochaine assemblée générale). Il sera nécessaire à ce moment-là de s'appuyer sur les inventaires de nos propres compétences.

Après cette présentation de l'architecture existante entre filière d'Etat et filière fédérale, il dévoile ce que pourrait être l'architecture des formations de demain à horizon 2019, ainsi que la stratégie transitoire avec l'intégration des règles européennes. Il montre l'importance des secteurs d'activités qui permettent d'adapter cette architecture par quelques exemples au niveau 4 mais qui pourraient s'appliquer aux niveaux 2 et 3.

Le bureau directeur et la Direction technique nationale débattent des points présentés, notamment de l'environnement mouvant du secteur, de l'accessibilité des formations et des coûts. Joël DELPLANQUE évoque les nouveaux métiers qu'il faudra accompagner dans l'installation de la réforme territoriale. Philippe BANA complète le sujet de la formation en présentant une synthèse de la réunion qu'il a eu avec l'EHF. L'arbitrage, la formation des dirigeants, l'encadrement financier, juridique et des ressources humaines, avec les nouveaux diplômés vers 2018-2019 ou l'adaptation de nos diplômés seront les préoccupations à venir de nos réflexions.

François GARCIA présente les grandes lignes du projet de professionnalisation de l'arbitrage. Il rappelle les difficultés rencontrées pour lever tous les obstacles et la réflexion conduite sur la pertinence de disposer d'arbitres professionnels, d'abord auprès des clubs puis auprès des arbitres eux-mêmes, à partir des aspects financiers et personnels. Des arbitres sont candidats pour intégrer le groupe des arbitres professionnels et il souligne que des entretiens avec des binômes sont prévus dès ce vendredi.

Joël DELPLANQUE intervient au cours de la présentation pour évoquer les travaux en cours sur le sujet au Ministère et qui pourraient concerner la situation juridique des arbitres professionnels. François GARCIA poursuit sa présentation à travers les compétences requises, les missions prévues, les niveaux d'intervention, les revenus et les coûts pour rendre disponible un certain nombre de binômes. La bonne volonté de chacun pour aboutir, la compréhension affichée par les clubs professionnels, la LNH et la FFHB ont permis d'obtenir un consensus nécessaire à l'application de ces propositions qui répondent à 2 mots : qualité et disponibilité.

François GARCIA expose ensuite les travaux à date de la refonte de la gouvernance de l'arbitrage au sein de la FFHB. Il s'agit d'un projet de réorganisation dont il donne les éléments relatifs à la gestion de l'arbitrage en milieu professionnel particulièrement par le prisme des effectifs, des compétences et des attributions. Ce projet est à échéance d'avril 2017. Joël DELPLANQUE souhaite que ce projet soit partagé entre la DTN et la CCA par l'entremise d'une réunion commune pour préciser les organigrammes et les missions de chacun, dans l'objectif de l'élaboration d'un document commun avant l'été.

La réforme de l'arbitrage dans les territoires est aussi un enjeu important de ce dossier car elle est le terreau qui devra demain alimenter les compétences nécessaires pour finaliser ce projet avec des organisations qu'il faudra mettre en place et accompagner. Ces ressources humaines doivent consolider l'existant.

François GARCIA informe le bureau directeur des problématiques rencontrées pour les candidatures des arbitres et des délégués dans le cadre du Beach handball. Des propositions complémentaires seront faites d'ici peu à l'EHF.

Le bureau directeur débat des difficultés de remplissage des opérations événementielles qui accueillent les Equipes de France. Il est évoqué la question des attributions et de l'évaluation des organisateurs. Une analyse est aussi faite sur les publics qui se déplacent aujourd'hui pour assister aux rencontres. Il semble, au fil de la discussion, que l'ingénierie de ces rencontres soit à revoir à différents niveaux. L'obligation de résultats ne peut pas se mesurer seulement sur les obligations financières mais aussi sur des obligations de résultats en termes de remplissage. Quelle stratégie de remplissage ? Qui organise ? Ligue, Comité ou/et Club ? Chacun ayant des compétences. La communication : comment la rendre lisible et audible ? C'est un travail collaboratif organisateur/fédération. Les appels à candidatures et les affectations des matches sont certainement à revoir. Une réunion en interne aura lieu prochainement pour se reposer toutes ces questions avant d'entamer un dialogue avec les territoires.

Sur proposition de Jean-Pierre FEUILLAN, le bureau directeur attribue l'organisation du match de qualification à l'Euro 2018 masculin du 2 ou 3 novembre 2016 France/Lituanie à la Ligue d'Aquitaine et au Comité des Pyrénées Atlantiques. La rencontre se tiendra à Pau.

Michel JACQUET fait un point d'étape sur la Maison du Handball au niveau administratif et financier. Il fait part des premiers retours sur l'appel d'offres construction / maintenance en cours, ainsi que sur l'appel d'offres assurance. Plus globalement il précise toutes les étapes du processus jusqu'à l'attribution et les prochains appels d'offres prévus. Par ailleurs, il explique les démarches en cours avec le permis de construire modificatif et l'attente du document qui le valide. Enfin, il indique que les réflexions relatives à l'hébergement sont à poursuivre.

Michel JACQUET informe le bureau directeur de la réunion qui s'est tenue avec René ARAVE concernant la gestion des stocks du matériel des Equipes de France et les organisations envisagées.

Philippe BANA soumet au bureau directeur des statistiques concernant le dispositif du Joueur Formé Localement (JFL) en LNH. Il précise les tendances qui se dégagent et ce qu'elles pourraient induire à moyen terme. Le bureau directeur débat des scénarii et des risques inhérents en fonction des stratégies poursuivies et convient de la position fédérale qui nécessite une rediscussion avec les clubs du secteur professionnel. D'une manière générale, Joël DELPLANQUE rappelle qu'une négociation globale devra être conduite avec la LNH sur la convention FFHB/LNH qui arrive à échéance en juin 2017.

Philippe BANA présente la perspective envisagée de venue d'un(e) étudiant(e) en apprentissage, entre septembre 2016 et août 2017 pour le centre documentaire/base de données et la finalisation du projet Calliopé. Le bureau directeur valide la mise en œuvre de cet apprentissage tel que présenté.

Pascal BAUDE fait retour des consultations (CPL, CPC et DTN) sur la réforme des compétitions féminines à horizon 2018, dont le bureau directeur prend acte avant la présentation du projet à l'assemblée générale.

Alain JOURDAN souhaite que soient débattues les primes de qualification, notamment aux Championnats d'Europe, à l'occasion d'un prochain bureau directeur. Joël DELPLANQUE demande à Philippe BANA que soit rédigé un document relatif à l'actualisation de l'ensemble des primes et il souhaite qu'un groupe de travail sous la responsabilité de Jacques BETTENFELD fasse des propositions.

Joël DELPLANQUE conclue ce bureau directeur en évoquant le démarrage du roadshow et un point à date de l'organisation du Mondial 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Joël DELPLANQUE lève la séance de ce Bureau Directeur à 12h35.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général